

ccas

Accompagnement **individualisé**

> Une solution pour le maintien à domicile
des personnes âgées en perte d'autonomie
et/ou en situation de handicap



Mis à jour en janvier 2026

www.ccas-istres.fr



Ville d'ISTRES 
www.istres.fr

Le pôle du maintien à domicile

Propose aux seniors et aux adultes en situation de handicap des accompagnements individualisés pour rompre l'isolement et favoriser l'accès au soin. Les transports sont adaptés aux besoins du bénéficiaire. Au-delà du transport, c'est un temps d'échange, d'écoute bienveillante et un lien social renforcé.

Public aidé

Le service s'adresse **aux personnes retraitées, âgées de 60 et plus dépendantes et aux adultes en situations de handicap** (reconnaissance de =/+ à 80%) nécessitant une aide dans leur vie quotidienne.

L'équipe

Le personnel est composé d'agents expérimentés et de véhicules dont un aménagé pour les personnes à mobilité réduite. L'équipe travaille en collaboration avec les différents services du maintien à domicile du CCAS. Les accompagnateurs(trices) sont à votre disposition du lundi au vendredi, sur rendez-vous, pour vous aider dans vos déplacements.

Accompagnements de la vie quotidienne

Courses, loisirs, repas au foyer restaurant, rendez-vous administratif, rendez-vous médical, rdv coiffeur...

Les accompagnements peuvent être réguliers ou ponctuels, à la demande. Il est possible de solliciter le service pour des livraisons (courses, médicaments...) comptabilisant 1 heure forfaitaire. Des créneaux horaires sont préalablement définis selon le type d'accompagnement.

La zone géographique

Le service intervient sur la commune d'Istres incluant Entressen et le Ranquet. L'accompagnement peut se faire, uniquement pour les rendez-vous médicaux, à Martigues, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Miramas et les villes avoisinantes (+ ou - 20 kms).

Les démarches d'inscription

La demande d'inscription peut se faire par la personne elle-même, par son entourage ou un partenaire. Le responsable peut vous aider à renseigner votre fiche d'inscription. Une copie de votre dernier avis d'imposition est demandée pour finaliser le dossier. Une visite à domicile peut être effectuée afin d'évaluer et adapter l'accompagnement.

Le fonctionnement

Pour une prise de rendez-vous, l'agent administratif doit être prévenu au moins 48 heures à l'avance afin de planifier l'accompagnement aller et retour. Les accompagnateurs(trices) viennent vous chercher à votre domicile pour vous déposer à votre rdv et reviennent vous chercher pour vous ramener à votre domicile ou un autre lieu souhaité.

Tarifs

Grille personne seule (revenu fiscal de référence)	Grille couple (Revenu fiscal de référence)	Prix unitaire accompagnement 2026	Prix unitaire hors Istres (25km maxi) 2026
Jusqu'à 11 701 €	Jusqu'à 18 127 €	3,02 €	8,22 €
De 11 701,01€ à 17 136 €	De 18 127,01 à 23 452 €	4,50 €	9,70 €
De 17 136,01€ à 23 085 €	De 23 452,01 € à 27 626 €	5,73 €	10,83 €
De 23 085,01 à 27 626 €	De 27 626,01€ à 31 922 €	7,57 €	12,77 €
Au-dessus de 27 626 €	Au-dessus de 31 922 €	8,10 €	13,30 €

Accueil

Entraide et solidarité

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél. 07 88 48 41 14

Tél. 06 79 56 87 95

Pôle du maintien à domicile

18 avenue Aristide-Briand - 13800 ISTRES

www.ccas-istres.fr